

# Cérémonie officielle de remise de la distinction *Avocat émérite* Toute une soirée !

Emmanuelle Gril

Le 7 septembre dernier, le Windsor de Montréal accueillait la cérémonie officielle de remise de la distinction *Avocat émérite* (Ad. E.). Une soirée très réussie, animée de main de maître par M<sup>e</sup> Pierre-A. Michaud.

Après un agréable cocktail au cours duquel les participants ont pu se réunir autour d'un verre, le maître de cérémonie, M<sup>e</sup> Pierre-A. Michaud, a commencé son allocution en précisant que, détenant lui-même la désignation Ad. E., il se sentait véritablement privilégié de participer à cet événement. « Il faut se rappeler qu'auparavant, le titre était remis à l'occasion du Congrès du Barreau, lors de la séance plénière, entre les discours du bâtonnier et du ministre de la Justice, et la remise des Mérites. Quoique prestigieuse, cette tribune ne rendait pas pleinement justice à l'engagement et à la qualité de nos avocats émérites que nous souhaitons reconnaître au cours d'un événement qui permet d'interagir et d'échanger », a-t-il souligné, expliquant ainsi les raisons pour lesquelles la remise du titre honorifique Ad. E. se fait désormais en dehors du Congrès.

Le **bâtonnier du Québec, M<sup>e</sup> Gilles Ouimet**, a ensuite été invité par M<sup>e</sup> Michaud à donner le véritable coup d'envoi de la soirée. Il a souligné que la désignation Ad. E. vise à reconnaître l'excellence. Ce faisant, il a salué la qualité des récipiendaires de 2010 dont le parcours, la contribution soutenue et remarquable au développement de la profession font rayonner de façon exceptionnelle la profession d'avocat.

M<sup>e</sup> Ouimet a aussi précisé que, chaque année, les profits de l'événement seront remis à une cause reliée au monde juridique. En 2010, c'est la Fondation Lafontaine-Cormier qui recevra ces fonds, une heureuse initiative puisqu'elle vient tout juste de voir le jour. Cet organisme vise à mettre en valeur le patrimoine juridique de la province, et son fondateur, le **juge en chef du Québec J.J. Michel Robert**,

a d'ailleurs été invité à la présenter plus en détail devant les convives (*voir encadré*). Le juge a ensuite présenté les premiers membres du conseil d'administration, puis il a dévoilé le logo officiel de la Fondation.

## Une cuvée prestigieuse

De retour au micro, M<sup>e</sup> Michaud a invité les convives à porter un toast à la santé de tous les avocats émérites honorés ce soir-là, puis il a déclaré : « La cuvée 2010 ne manque pas de panache. Nos récipiendaires ont une feuille de route impressionnante ». Les convives ont pu ensuite visionner une vidéo présentant un résumé du parcours professionnel de la première moitié des 36 récipiendaires. À l'appel de leur nom, ils ont ensuite rejoint M<sup>e</sup> Michaud sur scène afin de recevoir leur décoration des mains du bâtonnier du Québec sous les applaudissements nourris du public.



Les récipiendaires 2010 de la distinction *Avocat émérite*

Photo : Sylvain Légaré



M<sup>e</sup> Colin K. Irving a reçu la Médaille de Saint-Yves.

« La cuvée 2010 ne manque pas de panache.  
Nos récipiendaires ont une feuille de route impressionnante. »

– M<sup>e</sup> Pierre-A. Michaud, Ad. E.

Le deuxième volet de la remise des désignations honorifiques a eu lieu environ 30 minutes plus tard, après que les convives eurent dégusté leur plat principal. Là encore, les récipiendaires sont montés sur scène pour recevoir leur décoration des mains de M<sup>e</sup> Ouimet.

« Les récipiendaires du titre Ad. E. ne manquent jamais le rendez-vous qu'ils ont avec l'excellence. Ils ne comptent pas leur temps pour s'engager bénévolement auprès de leur Ordre ou pour offrir leurs services *pro bono* dans des organismes de leur communauté. Nous espérons qu'en retour la communauté pourra les reconnaître grâce aux lettres Ad. E. accolées à leur nom. Les avocats désignés par le Comité de recommandation ainsi que les avocats ayant reçu ou qui recevront les autres reconnaissances que sont la Médaille et les Mérites du Barreau du Québec peuvent afficher dans leur bureau le certificat qui leur est remis ce soir, et porter fièrement, comme je le fais moi-même, l'épinglette spécifique créée par la Maison Birks, représentant le symbole du Barreau du Québec auquel on a incorporé de l'or et un rubis, mais ils peuvent surtout ajouter à leur nom les lettres Ad. E. pour *Advocatus Emeritus* », a précisé M<sup>e</sup> Michaud.

#### Médaille de Saint-Yves

Le maître de cérémonie a ensuite présenté le troisième volet de l'événement : la remise de la Médaille de Saint-Yves remise par Pro Bono Québec. « Nous voici au dernier acte de cette soirée qui propose de mettre en lumière l'apport *pro bono* des avocats. Vous avez pu le constater, tous les récipiendaires du titre Ad. E. s'investissent dans leur communauté et donnent de leur temps. Nous sommes heureux de la création de l'organisme Pro Bono Québec qui, entre autres, canalise et met en valeur tout cet engagement. »

La Médaille de Saint-Yves, témoignage de reconnaissance pour l'apport exceptionnel d'un avocat ou d'un étudiant en droit en matière de services juridiques *pro bono*, a été remise à M<sup>e</sup> Colin K. Irving par le président du conseil d'administration de Pro Bono Québec, M<sup>e</sup> Guy Pratte. M<sup>e</sup> Irving est très actif au sein de sa collectivité, notamment au Centre communautaire Tyndale Saint-Georges, qui dessert le quartier de la Petite Bourgogne, où il a fondé une clinique juridique en 2008. Depuis 2007, il est également engagé au sein de la clinique juridique du Mile-End, dont il est aussi président du conseil d'administration. Très touché de recevoir cette distinction, M<sup>e</sup> Irving a prononcé quelques mots de remerciement et a quitté la scène sous les applaudissements du public.

#### Chèque de 13 000 \$

Pour conclure cette soirée qui a permis de souligner l'apport exceptionnel de plusieurs membres de la profession, M<sup>e</sup> Michaud a finalement invité M<sup>e</sup> Gilles Ouimet, le juge en chef J. J. Michel Robert ainsi que M<sup>e</sup> Michel Yergeau, président de la Fondation Lafontaine-Cormier, à venir dévoiler le montant des fonds amassés dans le cadre de l'événement. C'est un chèque de 13 000 \$ qui a ainsi été remis à l'organisme. M<sup>e</sup> Yergeau s'est réjoui de cet apport substantiel et a remercié chaleureusement l'assemblée des généreux donateurs. « Nous allons essayer de faire de notre mieux pour poser les premiers jalons afin que la Fondation ait une existence durable et fructueuse axée sur la protection du patrimoine judiciaire québécois », a-t-il déclaré, avant que M<sup>e</sup> Michaud ne vienne mettre un terme à la soirée en remerciant à son tour les donateurs et partenaires.

Pour consulter la liste des récipiendaires de 2010 et visionner une présentation vidéo de leur parcours, consultez le : [www.barreau.qc.ca/barreau/reconnaissance/avocatsemerites/recipiendaires.html](http://www.barreau.qc.ca/barreau/reconnaissance/avocatsemerites/recipiendaires.html) ■

## La Fondation Lafontaine-Cormier

L'idée de la Fondation Lafontaine-Cormier a germé dans la tête du  **juge en chef du Québec, J.J. Michel Robert**. « Le patrimoine juridique et judiciaire du Québec est très riche, mais fort négligé. L'histoire juridique et judiciaire du Québec est fascinante et pleine d'enseignement, mais peu racontée. Notre droit, héritier de deux des plus grandes traditions juridiques du monde, est peu connu. La jurisprudence de la Cour d'appel du Québec est de grande qualité, mais peu accessible aux autres provinces et aux pays de common law en raison de la barrière linguistique. Nous espérons que la Fondation Lafontaine-Cormier aidera à remédier à ces grandes lacunes », souligne-t-il, ajoutant que l'Ontario a déjà son organisme de promotion comme la Osgoode Hall Historical Society.

Pourquoi la nommer Lafontaine-Cormier ?

« Le nom en soi comporte les deux éléments fondamentaux de la mission de la Fondation. **Louis-Hippolyte Lafontaine** rappelle l'élément réforme judiciaire. Second juge en chef de la Cour d'appel du Québec, il fut avant son accession à la magistrature, en tant que premier co-premier ministre avec Baldwin d'un gouvernement responsable, le grand réformateur du système judiciaire du Québec en 1849. Sous son gouvernement, pas moins de 13 lois furent adoptées en 1849 pour créer, entre autres, la Cour d'appel du Québec dans sa forme actuelle, la Cour supérieure du Québec, le Barreau du Québec et l'abolition de l'emprisonnement pour dettes civiles », rappelle-t-il.

Quant à **Ernest Cormier**, architecte montréalais d'origine acadienne du début du 20<sup>e</sup> siècle, il fut le second Canadien diplômé de l'École des beaux-arts de Paris, après avoir complété son diplôme d'ingénieur à l'École polytechnique.

« Il nous a laissé l'édifice de la Cour d'appel à Montréal, l'édifice de la Cour suprême à Ottawa, le pavillon central de l'Université de Montréal, les portes du siège social des Nations Unies à New York et sa propre maison devenue plus tard la propriété du premier ministre **Pierre Elliot Trudeau** », fait valoir le juge Michel Robert.

La mission de la Fondation sera de mettre en valeur le patrimoine juridique québécois par des activités éducatives et la conservation de documents, d'objets

La mission de la Fondation sera de mettre en valeur le patrimoine juridique québécois par des activités éducatives et la conservation de documents, d'objets ou d'édifices en lien avec l'administration de la justice.

ou d'édifices en lien avec l'administration de la justice. « Nous souhaitons également encourager la publication d'ouvrages historiques et, entre autres, de biographies dans le domaine juridique. Nous favorisons aussi l'acquisition d'objets ayant une valeur patrimoniale portant sur l'administration de la justice au Québec et au Canada. L'un des volets de notre action est l'organisation de visites éducatives pour les écoliers et les étudiants de tous les niveaux, généralement dans l'édifice Ernest-Cormier,

siège de la Cour d'appel du Québec à Montréal. Ces visites initient les jeunes à l'administration de la justice et aux notions les plus importantes de notre droit, comme le sont les Chartes des droits et libertés. La Fondation veut de plus assurer une plus grande diffusion au Canada et ailleurs des jugements de la Cour d'appel du Québec », indique le juge Michel Robert.

À l'ordre du jour de la Fondation, on retrouve donc la mise sur pied d'un programme de visites et la formation de guides, et la mise en place d'un comité d'experts en œuvres d'art dans le but d'acquérir plusieurs objets à caractère patrimonial. Un programme chargé, certes, mais ô combien passionnant !